



Revue de presse trimestrielle 2025 juillet-août-septembre

Upsadi

Récapitulatif

Récapitulatif des actions de relations presse

- **5 documents presse envoyés**
- **5 interviews réalisées**
- **16 retombées presse**



Récapitulatif

Récapitulatif des actions de relations presse

COMMUNIQUES DE PRESSE	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Envoyés	3	1	1
INTERVIEWS REALISEES	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
	1	1	3
FORMAT RETOMBEES	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
ONLINE	7	1	5
PRINT	1	1	1
TV	0	0	1
RADIO	0	0	0





Communiqués de presse de juillet à septembre

Communiqués de Presse

Communiqué de presse - juillet

03/07 : Violences contre les soignants : L'Upsadi se félicite de l'avancée dans la protection des soignants et de l'intégration officielle des Prestataires de Santé à Domicile parmi les professionnels protégés par la loi



Alerte presse

Violences contre les soignants :

L'Upsadi se félicite de l'avancée dans la protection des soignants, et de l'intégration officielle des Prestataires de Santé à Domicile parmi les professionnels protégés par la loi

Paris, le 3 juillet 2025 – Adoptée par le Parlement, la proposition de loi portée par l'ancien député Philippe Pradal renforce les sanctions en cas de violences contre les professionnels de santé. Une avancée majeure pour protéger celles et ceux qui prennent soin des autres, qui induit désormais les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans les professions bénéficiant d'une protection renforcée.

L'Upsadi, premier syndicat de représentation des PSAD indépendants salue cette loi et ses ambitions, et se félicite de voir, parmi les professionnels protégés, les entreprises de prestation de santé à domicile et leurs salariés, présents chaque jour auprès de 4 millions de patients.

Longtemps oubliés, les PSAD sont désormais reconnus dans la loi comme des acteurs à part entière du système de soins, exposés aux mêmes risques que leurs confrères en établissements : c'est une première !

« Cette loi doit marquer un tournant pour notre profession : pour la première fois, les PSAD sont clairement identifiés comme des professionnels à part entière du système de santé, avec les mêmes droits à la protection. Je ne peux que m'en réjouir, et souhaiter que désormais, nos entreprises et nos salariés soient systématiquement associés aux débats et pris en compte dans les réformes du système de santé. » déclare Didier Doualets, Président de l'Upsadi

Ce que prévoit la loi :

- Aggravation des peines encourues en cas d'agression sexuelle commise sur un professionnel de santé durant son exercice et les vols de tout produit de santé commis au préjudice d'un professionnel de santé dans l'exercice de ses fonctions.
- Ouverture, sous conditions, de la possibilité pour l'employeur de déposer plainte à la place d'un professionnel de santé ou d'un membre du personnel d'un établissement de santé ou médico-social ou des prestataires de santé à domicile.
- Ouverture, sous réserve, de la publication d'un décret, la possibilité aux ordres professionnels et aux unions régionales de professionnels de santé de déposer plainte en lieu et place des professionnels exerçant à titre libéral sur demande expresse de leurs parts.

Pour rappel, les Prestataires de Santé à Domicile interviennent chaque année auprès de 4 millions de patients, grâce à plus de 33 000 salariés, dont 6 500 sont professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien-nutritionniste, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute...).



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS



Communiqués de Presse

LJEN

Communiqué de presse - juillet

09/07 : Didier Daoulas reconduit à la présidence de l'Upsadi : De la stabilité pour renforcer la place des PSAD dans le système de santé


UPSADI
 UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
 ASSOCIATION INDEPENDANTE

Communiqué de presse

Didier Daoulas reconduit à la présidence de l'Upsadi : De la stabilité pour renforcer la place des PSAD dans le système de santé

Paris, le 9 juillet 2025 – Fondateur de l'Upsadi en 2013, Didier Daoulas vient d'être réélu à la présidence du syndicat, qui fédère aujourd'hui plus de 450 entreprises Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) indépendantes, réparties sur l'ensemble du territoire, y compris les DROM-COM.

En dix ans seulement, l'Upsadi s'est imposé comme l'un des syndicats les plus représentatifs du secteur, en particulier auprès des entreprises indépendantes et familiales, au sein d'un secteur composé à 83 % de TPE et PME. À l'heure où le système de santé fait face à de fortes tensions et où les équilibres économiques des acteurs de la prestation de santé à domicile sont fragilisés, cette réélection constitue un gage de stabilité, de lisibilité et de crédibilité pour le secteur. Les PSAD se retrouvent en effet à la croisée des chemins, entre crise des soins, désertification médicale et besoin de nouvelles régulations adaptées.

« Notre rôle n'a jamais été aussi crucial. Les PSAD sont devenus le dernier rempart face à la désertification médicale et aux inégalités d'accès aux soins. Ce nouveau mandat est l'occasion, pour moi, d'interférer notre action pour aboutir enfin à la reconnaissance du rôle essentiel des PSAD et de leur complémentarité avec les autres acteurs de santé, mais aussi afin d'obtenir des mesures concrètes pour sécuriser l'avenir du secteur », déclare Didier Daoulas, président de l'Upsadi.

Dix ans d'engagement pour faire des PSAD, des acteurs de premier plan reconnus

La réélection de Didier Daoulas intervient dans un contexte où le vieillissement de la population, les défis du système hospitalier et la rarefaction du temps médical renforcent encore le rôle stratégique des PSAD.

Depuis la création de l'Upsadi en 2013, Didier Daoulas s'est investi pour faire reconnaître le rôle central des PSAD dans le parcours de soins. En une décennie, le syndicat est devenu un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des institutions de santé, valorisant les spécificités des PSAD et leur contribution concrète au maintien à domicile, à la prévention ou à la réduction des hospitalisations ainsi qu'à l'accompagnement des malades chroniques, en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Le syndicat, à l'époque de ses adhérents, est particulièrement attaché à la représentation de proximité, tout en étant proactif et force de proposition dans les discussions avec l'Etat sur les thématiques structurantes pour le secteur (évolution des nomenclatures, certifications, évolution des modalités de régulation et d'amélioration de l'efficience de la dépense de santé...).

Une gouvernance renforcée face aux enjeux de demain

Entouré des vice-présidents Kévin Chatard et Nicolas Balmelle, ainsi que de Nathalie Creveux, déléguée générale, Didier Daoula reaffirme sa détermination à porter la voix des PSAD et à relever les défis du secteur :

- Obtenir la pleine reconnaissance des PSDA comme acteurs de santé à part entière, garant de la continuité du suivi, notamment dans les territoires en tension.
 - Définir avec les autorités de nouvelles modalités de régulation, et une visibilité pluriannuelle, afin d'améliorer l'efficience des dépenses de santé tout en préservant les équilibres économiques du secteur, les emplois de proximité non délocalisables et le mallogement territorial.
 - Permettre l'intégration des PSDA dans les dispositifs de santé de demain, en particulier en matière d'innovation et de numérique en santé.

Le secteur de la prestation de santé à domicile en 2025, c'est

- 4 millions de patients suivis
 - 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé, disponibles 24h/24, 7j/7
 - 2350 entreprises et associations dont 83% de TPE PME réparties sur l'ensemble du territoire, y compris dans les déserts médicaux

- 18 millions de patients équipés d'un dispositif à pression positive continue pour le traitement d'une année du sommeil
- 550 000 personnes en perte d'autonomie accompagnées pour améliorer leur qualité de vie et leur confort à domicile
- 530 000 patients qui bénéficient de l'expertise des PSAD pour une perfusion à domicile
- 350 000 patients souffrant d'un fauteuil roulant
- 355 000 patients souffrant d'insuffisance respiratoire et bénéficiant d'une oxygénothérapie à domicile
- 105 000 patients diabétiques équipés d'une pompe à insuline
- 98 000 patients qui bénéficient d'un soutien personnalisé en cas de stomie, ou de troubles de la continence
- 116 000 patients qui bénéficient d'une ventilation artificielle, parmi lesquels 44 000 nécessitent également une prestation d'oxygénothérapie

Accès au UPAACI
Créé en 2013, l'UPAACI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAC) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

actuellement à leur meilleure observation à l'heure présente dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la formation d'aides techniques.

Intéressant sur prescription médicale, les PMAI prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 260 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 000 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'entretien depuis 2008 (36 h/sem et 7/7).

Contact Presse : Agence Eysen - Adèle Nollet - a.nollet@eysen.com.fr - 09 52 99 1



Communiqués de Presse

Communiqué de presse – juillet

15/07 : Favoriser le domicile ? Vraiment ?

La CNAM oublie les acteurs de terrain dans sa stratégie d'efficience

UPSADI
UNION DES PARTENAIRES DÉMOCRATIQUE DE SANTÉ
À DOMICILE DÉPENDANCE

Favoriser le domicile ? Vraiment ?

La CNAM oublie les acteurs de terrain dans sa stratégie d'efficience

Dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, la CNAM a publié son rapport Charges et Produits pour 2026 avec l'ambition officielle d'améliorer l'efficience de la dépense de santé et de contenir celle-ci, pourtant dans un contexte de vieillissement de la population. Parmi les axes évoqués : renforcer l'ambulatoire, favoriser le retour à domicile, d'appuyer sur les outils numériques, notamment. Autant d'orientations dont UPSADI salue la cohérence avec les besoins du système de santé et des patients.

Cependant, une omission majeure interroge : les prestataires de santé à domicile (PSAD) ne sont à aucun moment identifiés comme un levier d'action, alors même qu'ils assurent aujourd'hui, de manière concrète et structurelle, la prise en charge de plus de 4 millions de patients à domicile.

• Un virage ambulatoire sans relais extra-hôpitalier ?

Le rapport reconnaît que le domicile est une réponse nécessaire à la crise hospitalière. Il fixe d'ailleurs l'ambition d'atteindre 80 % de relais ambulatoire d'ici 2026. Un objectif ambitieux, mais qui ne pourra être tenu que si les relais extra-hôpitaliers sont également mis en place. Or, il met de ressusciter les PSAD comme des partenaires de soins essentiels, capables de soulever l'hôpital, faciliter les retours à domicile, éviter les réhospitalisations et proposer une alternative moins coûteuse que l'hospitalisation ou l'HAD lorsque la situation le permet tout en garantissant qualité, proximité et sécurité.

• Le numérique, sans les acteurs du domicile ?

Autre paradoxe du rapport : il valorise à juste titre le numérique en santé comme levier d'efficience... tout en maintenant les PSAD à l'écart des outils de coordination (Mon Espace Santé, DMP, etc.), alors qu'ils interviennent quotidiennement auprès des patients les plus fragiles.

• Réguler, oui. Fragiliser, non.

La CNAM éprouve également le besoin de régulation des dispositifs médicaux, d'autant notamment la PPC. Cette nécessité, les PSAD l'entendent bien : des travaux sont d'ailleurs en cours en ce sens avec la HAS. Mais cette approche ne peut se limiter à une logique tarifaire en signalant un secteur entier, d'autant que la PPC n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une filière domiciliaire qui fonctionne. Nous invitons donc la CNAM au plus grand discernement sur ce sujet.

• Les PSAD : une solution efficiente, pas une variable d'ajustement

Les PSAD sont des partenaires de terrain, pas des rentes. Leur absence du rapport comme acteur de la transformation interroge :

- Comment réussir le virage domiciliaire sans eux ?
- Comment faire des économies durables sans mobiliser ceux qui en gènèrent déjà ?
- Comment parler de coordination sans intégrer les professionnels du domicile au numérique en santé ?

Si la CNAM entend faire de l'ambulatoire une priorité structurelle, elle devra admettre que, par voie de conséquence, les PSAD doivent être délivrés à un rythme supérieur à celui de l'ONDAM, à défaut d'un tel réajustement, le secteur du domicile est exposé à un risque de fragilisation structurelle, susceptible de compromettre la soutenabilité globale de l'organisation des soins.



Communiqués de Presse

Communiqué de presse - août

28/08 : Représentativité patronale 2025 : l'UPSADI devient le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises



Communiqué de presse

Représentativité patronale 2025 : l'UPSADI devient le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises

Paris, le 28 aout 2025 ~, L'UPSADI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) devient en 2025 le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises, avec une audience de plus de 49%. Une progression spectaculaire, officialisée par le Journal Officiel pendant l'été, qui témoigne de la confiance accrue des professionnels envers une organisation jeune et dynamique.

Une ascension rapide et une représentativité solide

Créée en 2013, l'UPSADI a vu sa représentativité tripler en seulement quatre ans, preuve de son implantation solide sur le terrain, et de sa capacité à rassembler au sein d'un secteur en mutation constante.

La publication d'un arrêté du Ministère du Travail de la Santé, des Solidarités et des Familles vient confirmer la forte progression en termes d'audience de l'UPSADI auprès des entreprises de la prestation de santé à domicile depuis la dernière mesure en date de 2021. Ainsi, en 2025, l'UPSADI atteint plus de 49% de représentativité en nombre d'entreprises (contre 16,6% en 2021) et 39,55 % en nombre de salariés (contre 13,36%).

« Notre représentativité, en tant que syndicat national, a triplé en quatre ans ! Une réelle reconnaissance, alors que nous sommes le plus jeune des syndicats de la branche. Je pense que notre détermination à faire bouger les lignes, notre équipe soudée et dynamique, et surtout notre indépendance font la différence, tant auprès des TPE-PME familiales qu'envers des groupes plus importants » - déclare Didier Daoulaas, Président de l'Upsadi

Une voix forte dans un contexte critique

Si les besoins en soins à domicile explosent en raison de facteurs multiples (vieillissement de la population, augmentation de la prévalence des maladies chroniques, virage domiciliaire), les PSAD restent confrontés à des difficultés majeures qui fragilisent l'exercice de leur activité :

- des baisses répétées de tarifs imposées par la puissance publique
- une absence structurelle de visibilité
- une inflation normative chronique et redondante
- un manque de reconnaissance institutionnelle

Les PSAD assurent une coordination précieuse entre l'hôpital, la ville et le domicile, y compris dans les zones les plus isolées. Leur rôle de relais et de soutien aux équipes soignantes est désormais reconnu par les patients comme par les professionnels.

Construire l'avenir de la santé à domicile

En lien étroit avec les autres organisations du secteur, l'UPSADI souhaite :

- Co-construire avec les autorités un nouveau modèle économique pour le secteur, durable, reposant sur un cadre pluriannuel, afin de sécuriser les investissements et de préserver l'emploi de proximité.
- Renforcer la place des PSAD dans les dispositifs de coopération ville-hôpital.



Et appelle à la mobilisation de tous les acteurs pour pouvoir œuvrer de :

- La pleine reconnaissance des PSAD comme acteur de santé à part entière, garants de la continuité des soins, notamment dans les territoires en tension.
- L'intégration des PSAD dans les dispositifs de santé de demain, notamment en matière d'innovation, de numérique en santé et de coordination des parcours.
- Une meilleure inclusion des PSAD dans les dynamiques territoriales (CPTS, ARS).



« Le maintien à domicile ne peut plus être un vase bleu ou une matière politique : il doit devenir une réalité financée, organisée et reconnue. Nous avons aujourd'hui la représentativité pour nous faire entendre, et la volonté de construire un modèle de santé plus humain, plus respectueux des patients et de leur famille, et plus préoccupé par les besoins pour les patients. Si nous voulons préserver des milliers d'emplois non délocalisables et maintenir une qualité de service sur tous les territoires, il faut sortir d'une logique purement comptable et reconnaître la valeur sociétale de notre secteur. » déclare Didier Daoulaas, Président de l'Upsadi

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soins. Contrairement à leur accès à l'hôpital, l'accès à la maison reste souvent difficile pour les patients, et leur accès au secteur de la santé (consultation de médecins généralistes, de malades chroniques (maladie respiratoire, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire). Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant dans 22 régions, l'UPSADI est chargé à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'aide disponibles 24/24 et 7/7.

Contact Presse : Agence Elycom - Aelya Noiret - a.noiret@elycom.fr - 06 52 03 13 47



Communiqués de Presse

Communiqué de presse - septembre

Nice : +35 % de seniors d'ici 2030 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face au vieillissement accéléré de la population, les PSAD en première ligne pour garantir l'accès aux soins à domicile



Communiqué de presse

Nice : +35 % de seniors d'ici 2030 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face au vieillissement accéléré de la population, les PSAD en première ligne pour garantir l'accès aux soins à domicile

La perte d'autonomie progresse et les besoins de santé explosent. Dans ce contexte, la prise en charge à domicile s'impose comme une solution gagnante : elle répond aux attentes des patients, libère des lits hospitaliers et réduit les coûts pour la collectivité – tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins. Ce constat, confirmé par les travaux récents de l'Institut Santé, guide l'action de l'Upsadi – premier syndicat représentant les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), qui tient cette semaine son séminaire annuel à Nice. Dans une région particulièrement marquée par le vieillissement démographique, les administrateurs de l'Upsadi appellent à soutenir un secteur encore trop souvent oublié, alors même qu'il est essentiel pour les patients, les soignants et l'économie locale.

Des acteurs incontournables du virage domiciliaire
En région PACA, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pourrait bondir de 44 % d'ici 2030. Une évolution qui rend indispensable l'accélération du virage domiciliaire, d'autant que la prévalence des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire...) continue de croître.

Pour l'Upsadi, il convient que les pouvoirs publics prennent conscience de l'enjeu représenté par les PSAD comme solution d'appui pour permettre le développement du virage domiciliaire et de permettre au plus grand nombre de pouvoir d'être traité chez soi et de pouvoir y demeurer le plus longtemps possible. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent, enfin :

- adopter un pilotage global de la dépense de santé à l'hôpital et en ville, abandonner les logiques de site et opter pour une régulation rationnée de la dépense, en prenant en considération de choc démographique ;
- intégrer les PSAD aux politiques de santé comme des acteurs de santé à part entière .

« En tant que Prestataires de Santé à Domicile, nous accompagnons du quotidien des patients souvent fragiles. Nous sommes à leurs côtés, mais aussi aux côtés des professionnels désœuvrés qui nous font confiance. Par notre expertise et notre disponibilité, nous constituons un maillon essentiel du système de santé, qui gagnerait à mieux nous reconnaître », souligne le dirigeant d'un PSAD basé à Nice.

Les PSAD : un soutien pour les patients et les professionnels de santé
Les PSAD contribuent à aléger la charge des soignants et à faciliter l'accès aux soins en assurant :



- la mise à disposition de dispositifs médicaux adaptés à chaque patient ;
- un accompagnement humain de proximité pour l'installation et l'utilisation des équipements ;
- un service de dépannage disponible 24h/24 et 7/7 ;
- une coordination renforcée entre ville et hôpital

Les PSAD : des missions ménconnues, mais essentielles

- Accompagner les personnes vieillissantes, et répondre aux attentes des patients

En assurant un suivi personnalisé et de proximité, en toute sécurité et dans le confort du domicile, les PSAD accompagnent les patients afin de leur permettre d'avoir une bonne observance à leur traitement mais également de leur offrir la possibilité de bénéficier de prise en charge à domicile.

En effet, un sondage OpinionWay pour l'Upsadi du printemps 2025 démontre que les français sont très largement favorables à un suivi de leur santé à domicile. Ainsi :

- 71 % des Français jugent les soins à domicile plus confortables que l'hospitalisation
- 65 % les trouvent plus pratiques
- 40 % estiment qu'ils sont moins coûteux pour la collectivité
- 56 % les trouvent moins stressants que l'hospitalisation

- Assurer l'égalité d'accès aux soins

La région PACA se distingue par sa densité médicale : 353 médecins en activité régulière pour 100 000 habitants, le taux le plus élevé en France¹. Pourtant, les inégalités entre les territoires persistent : les PSAD sont en première ligne pour accompagner les patients les plus isolés, et assurer la coordination des soins pour tous.

- Créez de l'emploi

Sur tous les territoires, les entreprises de PSAD, qui recrutent des professionnels de tous niveaux, et assurent un viver d'emplois non délocalisables à long terme, jouent un rôle économique important.

« Dans un territoire marqué par des disparités d'accès à la santé et une population vieillissante, les PSAD assurent un accompagnement de proximité pour les patients les plus vulnérables, et sont parfois, notamment dans les zones les plus reculées, les seuls professionnels disponibles 24 heures/24 et 7 jours sur 7 pour conseiller les patients ou les aider dans le suivi de leurs traitements médicaux. Si nous voulons pouvoir maintenir cette qualité de services aux patients et être en mesure de leur délivrer les traitements les plus en pointe et les plus adaptés à leurs besoins, il est urgent que notre rôle soit pleinement reconnu et valorisé. » déclare Didier Daubies, Président de l'Upsadi





Interviews réalisées de juillet à septembre 2025

Interviews

Interviews réalisées de juillet à septembre

l'Opinion

Le 01/07/2025

Echange avec Kévin Chatard

Au sujet des hospitalisations évitables en période de Canicule - *Le journaliste n'a pas pu rédiger l'article*



**NICE
PREMIUM**

Le 26/09/2025

Echange avec Didier Daoulas lors du séminaire annuel à Nice et visite de l'agence SOS Oxygène - *Sujet à paraître*

LE PROGRÈS

Le 26/09/2025

Suivi d'une tournée d'une infirmière PSAD dans l'Ain
Sujet paru le : 29/09/2025

TF1

Le 25/09/2025

Sujet santé à domicile à Nice, échange avec Alain Houan de France Perf
Sujet diffusé le : 26/09/2025





Retombées presse de juillet à septembre 2025

Loi protection des soignants

Résultats actions de relations presse - juillet

ANTILLA-MARTINIQUE.COM

3 juillet 2025

antilla-martinique.com Violences contre les soignants : une loi renforce la protection des professionnels, y compris à domicile

Les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) bénéficient désormais du même niveau de protection légale que les autres professionnels de santé.

Une avancée saluée par l'UPSADI, qui y voit une reconnaissance attendue pour des métiers longtemps restés dans l'ombre.

C'est une étape importante pour le monde de la santé : la loi adoptée ce 3 juillet 2025 à l'initiative de l'ancien député Philippe Pradal prévoit un renforcement des sanctions en cas de violences commises à l'encontre des soignants. Et pour la première fois, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) y sont pleinement inclus.

Cette nouvelle législation répond à une exigence de justice et de reconnaissance pour ces professionnels, souvent invisibles, qui accompagnent au quotidien plus de 4 millions de patients en France. L'UPSADI, premier syndicat représentant les PSAD indépendants, s'est aussitôt félicité de cette reconnaissance formelle, estimant qu'elle « marque un tournant » pour le secteur.

« Pour la première fois, les PSAD sont clairement identifiés comme des professionnels à part entière du système de santé, avec les mêmes droits à la protection », déclare Didier Daumas, président de l'UPSADI. « Il est temps que nos entreprises et salariés soient pleinement associés aux réformes et aux décisions. »

Une loi plus ferme face aux agressions

Le texte législatif apporte plusieurs avancées concrètes :

Des peines agravées en cas d'agression sexuelle sur un professionnel de santé dans le cadre de son exercice, ou en cas de vol de produits de santé.

Une possibilité pour l'employeur de déposer plainte au nom d'un soignant ou d'un salarié agressé.

Un droit pour les ordres professionnels et unions régionales de déposer plainte, sur demande, pour les professionnels exerçant en libéral.

Ces mesures visent à mieux accompagner les victimes, à réduire les démarches complexes après une agression, et à envoyer un message clair : les actes de violence envers les soignants ne resteront plus impunis.

Les PSAD : un maillon indispensable du système de soins

Les Prestataires de Santé à Domicile jouent un rôle fondamental dans le suivi de nombreuses pathologies chroniques (diabète, maladies respiratoires, cancers), la chirurgie ambulatoire ou l'accompagnement du handicap. Intervenant sur prescription médicale, leurs missions couvrent la mise à disposition de dispositifs médicaux, le suivi thérapeutique et l'éducation du patient à domicile.

Avec plus de 2 350 entreprises réparties sur tout le territoire 33 000 salariés - dont 6 500 professionnels de santé - et une mobilisation 24h/24, les PSAD s'imposent comme des relais incontournables du système de santé français. L'UPSADI, qui fédère plus de 450 prestataires indépendants, rappelle que leurs équipes sont souvent les premières à intervenir sur le terrain, parfois dans des contextes tendus ou isolés.

Cette reconnaissance législative, au-delà de la symbolique, pose les bases d'une meilleure intégration des PSAD dans les grandes orientations du système de santé. Un signal positif, à condition qu'il soit suivi d'effets concrets sur le terrain.



<https://antilla-martinique.com/violences-contre-les-soignants-une-loi-renforce-la-protection-des-professionnels-y-compris-a-domicile/>



Loi protection des soignants

Résultats actions de relations presse - juillet

DIJON-ACTUALITES.COM

3 juillet 2025

dijon-actualites.fr/ Renforcement de la protection des soignants : les Prestataires de Santé à Domicile officiellement reconnus dans la loi

Une avancée significative dans la lutte contre les violences visant les professionnels de santé vient d'être franchie. Le Parlement a adopté la proposition de loi portée par l'ancien député Philippe Pradal, renforçant les sanctions en cas d'agressions physiques ou verbales à l'encontre des soignants. Une nouveauté majeure : les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) sont désormais inclus dans les professions bénéficiant de cette protection renforcée.

L'Upsadi, premier syndicat représentatif des PSAD indépendants, salue cette reconnaissance attendue depuis longtemps. Chaque jour, ces professionnels interviennent auprès de près de 4 millions de patients, assurant des soins à domicile grâce à plus de 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé.

« Cette loi doit marquer un tournant pour notre profession : pour la première fois, les PSAD sont clairement identifiés comme des professionnels à part entière du système de santé, avec les mêmes droits à la protection. Je ne peux que m'en réjouir », déclare Didier Daoulas, président de l'Upsadi.

Des mesures concrètes contre les violences

La nouvelle loi comprend plusieurs dispositions destinées à renforcer la sécurité des professionnels de santé :

Aggravation des peines en cas d'agression sexuelle ou de vol de produits de santé commis dans le cadre de l'exercice professionnel.

Droit pour l'employeur de déposer plainte au nom de la victime, y compris pour les salariés des PSAD.

Possibilité pour les ordres professionnels et unions régionales de professionnels de santé de porter plainte, sous conditions, au nom de soignants libéraux.

Une reconnaissance inédite pour les PSAD

Longtemps absents des textes législatifs, les PSAD accèdent enfin à un statut reconnu, à l'image de leurs homologues en établissements de santé. En intégrant officiellement ces acteurs du soin à domicile parmi les professionnels protégés, la loi consacre leur rôle essentiel dans la chaîne de soins et leur exposition aux mêmes risques.

Pour l'Upsadi, cette évolution doit désormais s'accompagner d'une représentation systématique des PSAD dans les débats et réformes touchant au système de santé.



<https://dijon-actualites.fr/2025/07/03/renforcement-de-la-protection-des-soignants-les-prestataires-de-sante-a-domicile-officiellement-reconnus-dans-la-loi/>



Loi protection des soignants

Résultats actions de relations presse - juillet

TOUTE LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR (reprise de communiqué) 3 juillet 2025

toute-la.veille-acteurs-sante.fr Violences contre les soignants : l'Upsadi se félicite de l'avancée dans la protection des soignants et de l'intégration officielle des prestataires de santé à domicile parmi les professionnels protégés par la loi (Communiqué)

Adoptée par le Parlement, la proposition de loi portée par l'ancien député Philippe Pradal renforce les sanctions en cas de violences contre les professionnels de santé. Une avancée majeure pour protéger celles et ceux qui prennent soin des autres, qui inclut désormais les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans les professions bénéficiant d'une protection renforcée.

L'Upsadi, premier syndicat de représentation des PSAD indépendants salue cette loi et ses ambitions, et se félicite de voir, parmi les professionnels protégés, les entreprises de prestation de santé à domicile et leurs salariés, présents chaque jour auprès de 4 millions de patients.

Longtemps oubliés, les PSAD sont désormais reconnus dans la loi comme des acteurs à part entière du système de soins, exposés aux mêmes risques que leurs collègues en établissements : c'est une première !

« Cette loi doit marquer un tournant pour notre profession : pour la première fois, les PSAD sont clairement identifiés comme des professionnels à part entière du système de santé, avec les mêmes droits à la protection. Je ne peur que m'en réjouir, et souhaiter que désormais, nos entreprises et nos salariés soient systématiquement associés aux débats et pris en compte dans les réformes du système de santé. » déclare Didier Daoulas, Président de l'Upsadi

Ce que prévoit la loi :

Aggravation des peines encourues en cas d'agression sexuelle commise sur un professionnel de santé durant son exercice et les vols de tout produit de santé commis au préjudice d'un professionnel de santé dans l'exercice de ses fonctions.

Ouverture, sous conditions, de la possibilité pour l'employeur de déposer plainte à la place d'un professionnel de santé ou d'un membre du personnel d'un établissement de santé ou médico-social ou des prestataires de santé à domicile

Ouverture, sous réserve, de la publication d'un décret, la possibilité aux ordres professionnels et aux unions régionales de professionnels de santé de déposer plainte en lieu et place des professionnels exerçant à titre libéral sur demande expresse de leurs parts.

Pour rappel, les Prestataires de Santé à Domicile interviennent chaque année auprès de 4 millions de patients, grâce à plus de 33 000 salariés, dont 6 500 sont professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien-nutritionniste, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute...).

<https://toute-la.veille-acteurs-sante.fr/235143/violences-contre-les-soignants-lpsadi-se-felicite-de-la-vancee-dans-la-protection-des-soignants-et-de-l-integration-officielle-des-prestataires-de-sante-a-domicile-parmi-le/>



ETE

Résultats actions de relations presse - juillet

GEROSCOPIE.FR

3 juillet 2025

03/07/2025 - Été 2025 18113 Plan été 2025 : et si on mobilisait enfin les PSAD ?

Dans un communiqué du 25 juin, l'Upsadi propose de mettre à contribution l'expertise des prestataires de santé à domicile (PSAD) pour renforcer la réponse estivale aux besoins des patients.

Face à l'annonce de la stratégie nationale de préparation à l'été 2025, l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (Upsadi), syndicat représentatif des 2 350 PSAD, appelle les autorités à intégrer leur important réseau sur le territoire français à cette stratégie estivale. « Les PSAD sont...



<https://www.geroscopie.fr/plan-ete-2025-et-si-on-mobilisait-enfin-les-psad-idm-0-ids-33419>



RESPILAB'

Résultats actions de relations presse - juillet

NOTRE TEMPS.FR

9 juillet 2025

Aidants: ces piliers invisibles que notre système de santé ignore

TRIBUNE. Frédéric Le Guillou, Président de Santé respiratoire France et pneumologue, plaide pour une formation nationale des aidants - quelque 10 millions de Français viennent en aide à un proche dépendant - non seulement pour les protéger mais aussi pour leur permettre un accompagnement "plus humain et efficient" de leur aidé.

Alors que la santé mentale s'impose comme une priorité nationale, un angle mort persiste dans nos politiques publiques: celui des aidants. Ces proches - conjoints, enfants, parents, amis, voisins - qui soutiennent au quotidien des millions de personnes atteintes de maladies chroniques restent trop souvent sans reconnaissance ni soutien.

Stress, isolement, épuisement, anxiété ou encore dépression, leur santé mentale, physique et sociale se dégrade en silence. Un lourd coût humain que l'on constate notamment chez les aidants des 10 millions de Français vivant avec une maladie respiratoire chronique. Plus de 60 % de ces aidants déclarent ainsi souffrir dans tous les aspects de leur vie. En aidant leur proche 9,5 heures par jour en moyenne, ils assurent, indirectement, plus de 70 % du coût réel des soins ; en évitant des hospitalisations, en favorisant l'observance thérapeutique et en participant à la gestion des symptômes.

Invisible aux yeux de la société, la rôle des aidants, dans leur globalité, est pourtant essentiel, tant pour la bien-être des malades que pour la soutenabilité de notre système de santé. C'est pourquoi leur statut doit être reconnu. Soutiens discrets mais essentiels, ils ne bénéficient, en effet, ni d'un respecteux adapté par les professionnels de santé, ni de formations régulières. Pour Frédéric Le Guillou, président de l'association Santé respiratoire France, l'éducation «à l'accompagnement thérapeutique est une clé, malheureusement insuffisamment développée pour les aidants. Santé respiratoire France plaide pour qu'un tel accompagnement soit proposé à toute personne aidante.»

Il faut un déploiement national de formations accessibles aux aidants

Former les aidants, ce n'est pas seulement les protéger, c'est surtout leur permettre d'accompagner plus efficacement les patients dans une approche plus humaine, globale et efficiente. Cette approche, qui vise à transmettre connaissances et compétences pour mieux vivre avec la maladie, doit leur être pleinement accessible.

Que ce soit en structures de réadaptation ou via les dispositifs d'éducation thérapeutique du patient (ETP) de ville, la participation des aidants à des sessions adaptées - pour une meilleure compréhension des symptômes, anticipation des crises, communication avec leur aidé et prise en compte de leurs propres besoins - doit leur être garantie.

Ainsi, l'association Santé respiratoire France plaide pour un déploiement national de ces formations, accessibles et systématiques. «Les bénéfices sur les coûts de santé des patients sont avérés. Ouvrir les programmes d'éducation dédiés aux aidants (centrés sur la personne) et soutenir financièrement ces dispositifs doit être une priorité pour garantir une prise en soin globale et efficace des malades respiratoires chroniques», affirme Frédéric Le Guillou. Les effets positifs sont sans appel, avec une baisse des hospitalisations, une amélioration de la qualité de vie et une réduction de la charge mentale.

Selon l'enquête Santé respiratoire France 2024, plus de la moitié des aidants y sont d'ailleurs favorables et près de la moitié des patients souhaitent que leurs proches puissent en bénéficier. Aujourd'hui, il est temps d'ouvrir les yeux. Par conséquent, Santé respiratoire France appelle à un engagement collectif via une identification systématique des aidants, une orientation vers des dispositifs adaptés, une intégration dans les parcours de soins et un financement de ces programmes de formation sur tout le territoire. Professionnels de santé, Agences Régionales de Santé, Unions Régionales de Professionnels de Santé, Caisse nationale de l'Assurance Maladie, mutuelles, entreprises: chacun doit jouer son rôle.

Reconnaitre les aidants, c'est consolider les fondations mêmes de notre système de santé, tout en préservant leur équilibre physique et mental. D'une spirale négative à un cercle vertueux, ouvrons la voie et garantissons à tous les aidants un véritable accès à la formation.

Enquête [RespiLab](#) de Santé respiratoire France - www.sante-respiratoire.com

<https://www.notrettemps.com/sante-bien-etre/medecine/aidants-ces-piliers-invisibles-que-notre-systeme-de-sante-ignore-117497>

REELECTION DE DIDIER DAOULAS

Résultats actions de relations presse - juillet

LA CORRESPONDANCE ECONOMIQUE

10 juillet 2025

Union des prestataires de santé à domicile indépendants

Union des prestataires de santé à domicile indépendants : M. Didier DAOULAS a été ré-

élu à la présidence de l'Upsadi, qui fédère aujourd'hui plus de 450 entreprises prestataires de santé à domicile (PSAD) indé-

pendantes, réparties sur l'ensemble du territoire.

-



Résultats actions de relations presse - juillet

HOSPIMEDIA.FR

23 juillet 2025



23 juillet 2025

Soins à domicile

Didier Daoulas est réélu président du syndicat de prestataires à domicile Upsadi



L'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi) a réélu son cofondateur, Didier Daoulas, à sa présidence. Le syndicat fédère aujourd'hui plus de 450 entreprises de prestataires de santé à domicile (Psad) indépendantes, réparties en métropole et en outre-mer. Pour le président qui a créé l'Upsadi en 2013, le rôle des Psad, "dernier rempart face à la désertification médicale et aux inégalités d'accès aux soins", est crucial. "Ce nouveau mandat est l'occasion, pour moi, d'intensifier notre action pour aboutir enfin à la reconnaissance du rôle essentiel des Psad et de leur complémentarité avec les autres acteurs de santé mais aussi d'obtenir des mesures concrètes pour sécuriser l'avenir du secteur", affirme-t-il dans un communiqué. À ses côtés officient toujours en tant que vice-présidents Kévin Chatard, directeur et cofondateur de la société Renight-Store, et Nicolas Balmelle, directeur des relations institutionnelles et des partenariats au sein du groupe Bastide médical, ainsi que Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi.

Né en 1959, Didier Daoulas est détenteur d'un diplôme d'ingénieur en électronique et d'un master de management à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales. Il démarre sa carrière dans la santé au sein du groupe Johnson & Johnson dont il est directeur technique pendant quinze ans, puis intègre la direction des opérations de l'Hôpital américain de Paris, fonction qu'il occupera pendant quatre ans indique l'Upsadi. Il rejoint le secteur de la prestation de santé à domicile en créant la société Oxyvie spécialisée dans l'assistance respiratoire à Paris en 2000. Il crée ensuite la société AJR médical à Marseille en 2004, société qu'il vend en 2012. Il intègre à ce moment-là le groupe SOS oxygène pour développer le réseau du groupe dans le sud de la France. Il crée l'Upsadi en 2013 et préside le syndicat depuis.

<https://www.hospimedia.fr/actualite/nominations/20250722-soins-a-domicile-didier-daoulas-est-reelu-president>



CNAM

Résultats actions de relations presse - juillet

ALADOM.FR 18 juillet 2025

[www.aladom.fr Virage domiciliaire : les PSAD, grands oubliés du rapport 2026 de la CNAM](https://www.aladom.fr/Virage-domiciliaire-les-psad-grands-oubliés-du-rapport-2026-de-la-cnam/)

Dans son rapport Charges et Produits pour 2026, la CNAM affiche des ambitions claires : renforcer l'efficience du système de santé, favoriser l'ambulatoire et miser sur le domicile. Mais un acteur clé en est étrangement absent : les prestataires de santé à domicile (PSAD). Ces derniers montent au créneau pour dénoncer un oubli stratégique... et potentiellement coûteux.

Publié le 18 juillet 2025 09:30

Un virage domiciliaire sans volant

Dans un contexte de vieillissement de la population, de tension hospitalière permanente et de pression budgétaire accrue, la stratégie de la CNAM semble limpide : favoriser le retour à domicile des patients et renforcer la médecine ambulatoire. Le rapport Charges et Produits pour 2026 fixe des objectifs ambitieux : atteindre 80 % de chirurgie ambulatoire, déployer massivement le numérique en santé, renforcer la coordination des parcours.

Mais derrière cette volonté affichée, un grand absent : les PSAD. Ces professionnels, qui accompagnent au quotidien plus de 4 millions de patients à domicile, ne sont mentionnés nulle part dans le document. Une omission qui fait grincer des dents dans la profession, et interroge sur la réelle cohérence du virage domiciliaire voulu par les autorités.

Cette situation reflète une tension plus large : le secteur de l'aide à domicile traverse une crise structurelle, comme le souligne notre récente enquête où nous alertons sur le risque d'affondrement sans réforme rapide et adaptée.

Les PSAD, grands absents... mais indispensables

Acteurs de l'ombre du système de santé, les PSAD (prestataires de santé à domicile) sont pourtant incontournables. Ils assurent la continuité des soins pour les patients atteints de pathologies chroniques (diabète, BPCO, Parkinson...), en sortie d'hospitalisation ou en perte d'autonomie. En 2025, ils sont plus de 2 300 structures à opérer sur tout le territoire, avec 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé.

« On parle de virage domiciliaire, mais sans ceux qui tiennent le volant. C'est comme vouloir faire décoller un avion sans pilote », ironise Amandine Bréjou, prestataire indépendante en Bourgogne.

Franche-Comté, adhérente de l'UPSADI (Union des prestataires de santé à domicile indépendants).

Leur rôle ne se limite pas à livrer des dispositifs médicaux : ils assurent l'installation, la formation du patient, la maintenance, et bien souvent le lien humain. Un maillon essentiel, oublié dans les schémas de réforme.

La pertinence de l'intervention des PSAD a d'ailleurs été illustrée récemment lors des vagues de chaleur de l'été 2025, où ils se sont mobilisés en première ligne pour garantir la sécurité des patients à domicile.

Numerique en santé : des outils sans bras

Le rapport CNAM fait du numérique un levier stratégique, à juste titre. Mais là encore, un paradoxe persiste : les PSAD sont largement exclus des dispositifs comme Mon Espace Santé, le Dossier Médical Partagé (DMP) ou les plateformes de coordination.

« Nous voyons les patients au quotidien, parfois plus que les médecins eux-mêmes. Et pourtant, nous sommes exclus des outils de coordination numérique. C'est une absurdité logistique et une perte de chance pour les patients », déplore Stéphane Landreau, coordinateur chez un prestataire basé en Loire-Atlantique.

Pourtant, les PSAD sont déjà équipés de solutions de télésuivi (glycémie, apnée du sommeil, nutrition artificielle...). Les intégrer aux outils nationaux permettrait un suivi plus fluide, une meilleure prévention, et une réduction des hospitalisations évitables.

Une logique d'efficience... à géométrie variable

Autre sujet épingle : la régulation des dispositifs médicaux, en particulier la PPC (pression positive continue). Si les prestataires ne s'opposent pas à un encadrement intelligent, ils dénoncent une approche exclusivement tarifaire, perçue comme punitive et gênante.

Dans un communiqué commun, la Féd@PSAD et l'UPSADI appellent à la nuance : « Réguler, oui. Fragiliser, non. La PPC n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une filière qui fonctionne, et qui permet déjà de contenir les dépenses tout en garantissant qualité et proximité. »

La crainte exprimée est claire : à force de déconnecter les arbitrages budgétaires de la réalité des terrains, on risque de fragiliser un secteur efficient et utile.

Des témoignages qui parlent d'eux-mêmes

SONDAGE OPINIONWAY

Résultats actions de relations presse -août

TOP SANTE

N° 419 - Août 2025

71 %

DE FRANÇAIS JUGENT UNE
PRISE EN CHARGE À DOMICILE
PLUS CONFORTABLE QU'À
L'HÔPITAL, SELON UN SONDEAGE
RÉALISÉ PAR OPINIONWAY
POUR LES PRESTATAIRES DE
SANTÉ À DOMICILE (PSAD).
ET CE SONT LES SENIORS QUI
PRIVILÉGIENT CE TYPE DE PRISE
EN CHARGE ENCORE PLUS QUE
LES AUTRES : CHEZ LES PLUS
DE 65 ANS, CE SONT 77 % DES
PERSONNES QUI CONSIDÉRENT
LES SOINS À DOMICILE PLUS
PRATIQUES QU'À L'HÔPITAL
(ALORS QU'ils NE SONT QUE
51 % CHEZ LES 18-24 ANS).

Source : sondage OpinionWay.



REPRESENTATIVITE PATRONALE

Résultats actions de relations presse -août

TOUTE LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR

(reprise de communiqué)

29 août 2025

L'UPSADI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) devient en 2025 le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises, avec une audience de plus de 46%. Une progression spectaculaire, officialisée par le Journal Officiel pendant l'été, qui témoigne de la confiance accrue des professionnels envers une organisation jeune et dynamique.

Une ascension rapide et une représentativité solide

Crée en 2013, l'UPSADI a vu sa représentativité tripler en seulement quatre ans, preuve de son implantation solide sur le terrain, et de sa capacité à rassembler au sein d'un secteur en mutation constante.

La publication d'un arrêté du Ministère du Travail de la Santé, des Solidarités et des Familles vient confirmer la forte progression en termes d'audience de l'UPSADI auprès des entreprises de la prestation de santé à domicile depuis la dernière mesure en date de 2021.

Ainsi, en 2025, l'UPSADI atteint plus de 46% de représentativité en nombre d'entreprises (contre 16,6% en 2021) et 39,55 % en nombre de salariés (contre 13,36%).

« Notre représentativité, en tant que syndicat national, a triplé en quatre ans ! Une réelle reconnaissance, alors que nous sommes le plus jeune des syndicats de la branche. Je pense que notre détermination à faire bouger les lignes, notre équipe soudée et dynamique, et surtout notre indépendance font la différence, tant auprès des TPE-PME familiales qu'auprès des groupes plus importants » déclare Didier Daoula, Président de l'Upsadi

Une voix forte dans un contexte critique

Si les besoins en soins à domicile explosent en raison de facteurs multiples (vieillissement de la population, augmentation de la prévalence des maladies chroniques, virage domiciliaire), les PSAD restent confrontés à des difficultés majeures qui fragilisent l'exercice de leur activité :

des baisses répétées de tarifs imposées par la puissance publique

une absence structurelle de visibilité

une inflation normative chronique et redondante

un manque de reconnaissance institutionnelle

Les PSAD assurent une coordination précise entre l'hôpital, la ville et le domicile, y compris dans les zones les plus isolées. Leur rôle de relais et de soutien aux équipes soignantes est désormais reconnu par les patients comme par les professionnels.

Construire l'avenir de la santé à domicile

En lien étroit avec les autres organisations du secteur, l'UPSADI souhaite :

Co-construire avec les autorités un nouveau modèle économique pour le secteur durable, reposant sur un cadre plurianuel, afin de sécuriser les investissements et de préserver l'emploi de proximité.

Renforcer la place des PSAD dans les dispositifs de coopération ville-hôpital

Et appelle à des engagements concrets des pouvoirs publics en faveur de :

La pleine reconnaissance des PSAD comme acteurs de santé à part entière, garants de la continuité des soins, notamment dans les territoires en tension.

L'intégration des PSAD dans les dispositifs de santé de demain, notamment en matière d'innovation, de numérique en santé et de coordination des parcours.

Une meilleure inclusion des PSAD dans les dynamiques territoriales (CPTS, ARS).

« La maintien à domicile ne peut plus être un voeu pieux ou une formule politique : il doit devenir une réalité financée, organisée et reconnue. Nous avons aujourd'hui la représentativité pour nous faire entendre, et la volonté de construire un modèle de santé plus humain, plus territorial, plus durable — et plus juste pour les professionnels comme pour les patients. Si nous voulons préserver des milliers d'emplois non délocalisables et maintenir une qualité de service sur tous les territoires, il faut sortir d'une logique purement comptable et reconnaître la valeur sociétale de notre secteur », déclare Didier Daoula, Président de l'UPSADI.

Représentativité patronale 2025 : l'UPSADI devient le premier syndicat de la branche médico-technique en nombre d'entreprises (Communiqué) - La Veille Acteurs de Santé



SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse - septembre

TRIPALIO.FR

3 septembre 2025

presse.tripalio.fr La classification des emplois est mise à jour dans la CCN des domaines médico-techniques

Un accord paru au BOCC met à jour la classification des emplois dans la convention collective nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques (IDCC 1982

Cet avenant du 19 juin 2025 vise s'agissant de l'accord du 13 janvier 2022 sur la classification, à rectifier une erreur matérielle caractérisant les emplois cadre d'une part, et à apporter des précisions afin de permettre, conformément à l'article 8.2 de l'accord, aux entreprises de maintenir la protection sociale complémentaire des cadres ainsi que l'obligation dite du « 1,50 Tranche A » pour les salariés anciennement positionnés sur un emploi relevant de la catégorie d'assimilés cadres au sens de l'article « 2.2 » de l'ANI du 17 novembre 2017 de prévoyance (jusqu'alors affectés au niveau III, position 3.2. de l'ancienne classification), qui n'existent plus dans la nouvelle classification définie par l'accord du 13 janvier, d'autre part.

Le texte prévoit une entrée en vigueur de la date d'entrée en vigueur de l'accord du 13 janvier 2022, pour une durée indéterminée.

Les signataires côté employeurs sont la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI. Côté salariés ce sont la Fédération des services CFDT, la CFE-CGC Encadrement Commerce et Services et l'UNSA.

<https://presse.tripalio.fr/la-classification-des-emplois-est-mise-a-jour-dans-la-ccn-des-domaines-medico-techniques/>



SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse - septembre

TRIPALIO.FR

9 septembre 2025

[presse.tripalio.fr La CCN des domaines médico-techniques est mise à jour](https://presse.tripalio.fr/la-ccn-des-domaines-medico-techniques-est-mise-a-jour/)

Un accord paru au BOCC met à jour la convention collective nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques (IDCC 1982

Signé le 19 juin 2025, le texte a pour objet de procéder à la mise en conformité des articles de la convention collective ainsi qu'à un toilettage de diverses dispositions, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle classification des emplois de la branche. Il prend effet à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord du 13 janvier 2022 portant sur la classification des emplois soit le 5 octobre 2025. Il est conclu pour une durée indéterminée.

Les signataires côté employeurs sont la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI. Côté salariés ce sont la Fédération des services CFDT, la CFE-CGC Encadrement Commerce et Services et l'UNSA Fédération commerce et services.

<https://presse.tripalio.fr/la-ccn-des-domaines-medico-techniques-est-mise-a-jour/>



Résultats actions de relations presse - septembre

PRESSE AGENCE.FR

23 septembre 2025

NICE : L'Upsadi organise son séminaire les 24 au 26 septembre

L'Upsadi réunit ses PSAD adhérents en séminaire national à Nice du 24 au 26 septembre.

Ce rendez-vous sera l'occasion de découvrir un secteur encore méconnu : celui des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD). Acteurs essentiels pour répondre aux défis de santé actuels, ils jouent un rôle particulièrement clé dans une région marquée par le vieillissement de la population.

Au-delà de la mise à disposition de dispositifs médicaux (traitement de l'apnée du sommeil, respirateurs pour personnes oxygène-dépendantes, perfusion, nutrition...), les PSAD assurent un accompagnement complet des patients :

formation et pédagogie sur l'utilisation du matériel et la compréhension de leur pathologie,

suivi personnalisé à domicile pour prévenir les complications,

coordination avec les médecins et les hôpitaux pour garantir la continuité et la qualité des soins.

Véritables acteurs de santé de proximité, ils jouent un rôle crucial auprès des personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile, dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

A Nice, SOS Oxygène, acteur historique et spécialiste de la santé respiratoire , présentera ce métier en pleine évolution et au cœur des enjeux de santé publique !

[https://presseagence.fr/nice-lupsadi-organise-son-seminaire-les-24-au-26-septembre/#:~:text=L'Upsadi%20r%C3%A9unit%20ses%20PSAD,Sant%C3%A9%20%C3%A0%20Domicile%20\(PSAD\).](https://presseagence.fr/nice-lupsadi-organise-son-seminaire-les-24-au-26-septembre/#:~:text=L'Upsadi%20r%C3%A9unit%20ses%20PSAD,Sant%C3%A9%20%C3%A0%20Domicile%20(PSAD).)



SANTE A DOMICILE NICE

Résultats actions de relations presse - septembre

ALADOM.FR

24 septembre 2025

www.aladom.fr Avec 35% de seniors en plus en région PACA d'ici 2030 le maintien à domicile sera la solution

Dès 2030, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) devrait connaître une hausse de 35 % du nombre de seniors, avec une progression particulièrement marquée (+44 %) chez les 75 ans et plus. Face à ce vieillissement accéléré et à l'augmentation des besoins en santé, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) s'imposent comme des acteurs incontournables pour garantir l'accès aux soins, tout en répondant aux attentes des patients et en optimisant les ressources du système de santé. À l'occasion de son séminaire annuel à Nice, l'Upsadi, premier syndicat représentant les PSAD, alerte sur l'urgence de reconnaître et de soutenir ce secteur, encore trop souvent méconnu, mais essentiel pour l'avenir de la santé en région.

Publié le 24 septembre 2025 10:59

Un vieillissement démographique qui impose un virage domiciliaire

La PACA, déjà marquée par une forte proportion de personnes âgées, se prépare à une explosion des besoins en santé liés à la perte d'autonomie et à la prévalence croissante des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire, etc.). Dans ce contexte, la prise en charge à domicile apparaît comme une solution gagnante :

Elle répond à la volonté des patients de rester chez eux le plus longtemps possible.

Elle libère des lits hospitaliers et réduit les coûts pour la collectivité.

Elle garantit la sécurité et la qualité des soins, tout en offrant un cadre de vie plus confortable.

Pourtant, malgré ces atouts, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) peinent à être pleinement intégrés dans les politiques de santé. L'Upsadi appelle les pouvoirs publics à adopter une vision globale de la dépense de santé, en abandonnant les logiques de silo et en reconnaissant les PSAD comme des acteurs de santé à part entière.

« Nous accompagnons chaque jour des patients fragiles, en collaboration avec les professionnels de santé. Notre expertise et notre disponibilité font de nous un maillon essentiel du système, qui mérite d'être mieux reconnu », souligne un dirigeant de PSAD basé à Nice.

Les PSAD : des missions essentielles, mais encore méconnues

Les PSAD jouent un rôle multiforme, souvent invisible, mais crucial :

Mise à disposition de dispositifs médicaux adaptés à chaque patient.

Accompagnement humain de proximité pour l'installation et l'utilisation des équipements.

Service de dépannage 24h/24 et 7j/7, assurant une continuité des soins.

Coordination renforcée entre ville et hôpital, pour une prise en charge fluide et sécurisée.

Un accompagnement pluriel par les Français

Un sondage OpinionWay réalisé pour l'Upsadi au printemps 2025 révèle que :

71 % des Français jugent les soins à domicile plus confortables que l'hospitalisation.

66 % les trouvent plus pratiques.

56 % estiment qu'ils sont moins stressants.

40 % considèrent qu'ils sont moins coûteux pour la collectivité.

Ces chiffres confirment une tendance de fond : les Français aspirent à une prise en charge à domicile, plus humaine et plus respectueuse de leur autonomie.

Réduire les inégalités territoriales et créer de l'emploi local

Bien que la PACA bénéficie d'une densité de population élevée pour 100 000 habitants, la plus grande disparité existe entre les territoires. Le mieux faire pour combler ces inégalités, où il est parlé des « soins parisiens ».

Par ailleurs, les PSAD contribuent activement à l'économie locale en créant des emplois non délocalisables, accessibles à tous les niveaux de qualification.

Un appel à l'action pour les pouvoirs publics

Ces chiffres confirment une tendance de fond : les Français aspirent à une prise en charge à domicile, plus humaine et plus respectueuse de leur autonomie.

« Dans des territoires où l'accès aux soins est difficile, nous devons assurer un accompagnement de proximité. Pour maintenir cette offre de soins innovante, notre rôle est essentiel », explique Didier Daoust, Président de l'Upsadi.

Un pilotage global de la dépense de santé, intégrant l'hôpital et la ville, pour une régulation raisonnée face au choc démographique.

La reconnaissance des PSAD comme acteurs centraux des politiques de santé.

Un soutien accru pour permettre aux PSAD de répondre à la demande croissante, tout en garantissant l'accès aux soins pour tous,

y compris dans les zones les plus reculées.

« Le virage domiciliaire n'est plus une option, mais une nécessité. Il est temps d'agir pour que chaque patient puisse bénéficier de soins de qualité, chez lui, dans la dignité et la sécurité », conclut Didier Daoust.

<https://www.aladom.fr/actualites/secteur-service/10843/avec-35-de-seniors-en-plus-en-region-paca-dici-2030-le-maintien-a-domicile-sera-la-solution/>

SANTE A DOMICILE NICE

Résultats actions de relations presse - septembre

TF1 – Bonjour ! La matinale
26 septembre 2025



<https://www.tf1.fr/tf1/bonjour-la-matinale-tf1/videos/le-jt-du-vendredi-26-septembre-a-9h-66066811.html>



VALORISATION DES PSAD DANS LES TERRITOIRES

Résultats actions de relations presse - septembre

LE PROGRES, AIN

29 septembre 2025

12 | Actu Ain et région

Lundi 29 septembre 2025

Ain

Hôpitaux: quand les séjours raccourcissent, les infirmières conseils prennent le relais

Aux côtés des infirmières libérales, les infirmières conseil comme Marion Gauchon jouent un rôle clé. Elles assurent l'installation et le suivi du matériel médical mais aussi la coordination avec l'hôpital et la formation des patients libéraux et des patients. De quoi assurer à ces derniers, un retour à la maison le plus sûr et entouré possible.

À près un court séjour à l'hôpital, les patients poursuivent de plus en plus de leurs traitements à domicile. De retour chez eux, ils peuvent compter sur les infirmières libérales (IDEL) mais aussi moins connues, les infirmières conseill. Un statut adopté par Marion Gauchon il y a quatre ans.

Après un début de carrière en tant que infirmière de réa, auprès de cette famille, sa mission est essentielle : installer ou suivre le matériel de nutrition par gastrotomie. « Notre rôle, c'est aussi de



En visite, chez un jeune patient de la Côte d'Or touchée par une maladie génétique, Marion Gauchon vérifie le matériel de nutrition entérale. Photo Julia Beaumet

se la jeune femme, en visite ce jour-là chez un petit garçon de la Côte d'Or, atteint d'une maladie génétique rare. Auprès de cette famille, sa mission est essentielle : installer ou suivre le matériel de nutrition par gastrotomie. « Notre rôle, c'est aussi de former les cabinets infirmiers, et d'assurer un lien constant entre l'hôpital, la famille et les professionnels de santé », explique l'infirmière conseil de chez Basaltide, un prostatate national implanté en Rhône-Alpes. Perfuson et nutrition, dia-

bète, stomathérapie, maintien à domicile... Les missions sont multiples. « On va même jusqu'à assurer la continuité des soins lorsque nos patients partent en vacances, en livrant le matériel en organisant un relais avec une locale ou régionale. L'infirmière. Chez les enfants notamment, le matériel fournit (pompes, perfusions, sondes, nutrition artificielle, etc.) est doublé pour anticiper toute panne. « Il y a toujours une machine de secours, et nous nous engageons à intervenir en moins de huit heures si besoin », poursuit-elle.

L'ambulatoire se généralise

La crise sanitaire a marqué un tournant dans la profession. « Il y a eu un gros boom de l'ambulatoire », assure Marion Gauchon, qui a été formée au Covid. Il fallait que les patients sortent rapidement de l'hôpital, se souvient l'infirmière. Aujourd'hui encore, l'ambulatoire se généralise :

certaines interventions chirurgicales se font désormais avec retour au domicile le soir même. « Si demandez vous faites une infection urinaire, vous recevez une première perfusion aux urgences, puis c'est un prestataire comme nous qui prend le relais pour installer les suivantes à la maison », illustre-t-elle.

Objectif: libérer des lits à l'hôpital

Cette organisation, encadrée par la réglementation, met en lumière une tendance et une volonté de libérer des lits à l'hôpital tout en garantissant un accompagnement adapté et sécurisé au domicile. « Cela va se produire de plus en plus souvent », assure Marion Gauchon, avant de glisser un dernier exemple : « En 2024, nous allons participé à la première pose de prothèse de hanche en ambulatoire à la clinique Mutualiste de Saint-Étienne. Le patient s'est fait opérer le matin, il est ressorti le soir même ! ». ■ Julia Beaumet

VALORISATION DES PSAD DANS LES TERRITOIRES

Résultats actions de relations presse - septembre

REUNIONNAIS DU MONDE.FR

30 septembre 2025



<https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/portraits-interviews/pierre-julien-boucheteil-renter-avec-un-projet-util/>

www.reunionnaisdumonde.com Pierre-Julien Boucheteil : rentrer avec un projet utile

Créateur de Mhadom, entreprise de prestations de santé à domicile, juste après ses études de pharmacie à Limoges, Pierre-Julien a répondu à un besoin local. « Je souhaitais revenir avec un projet utile. À La Réunion où les liens familiaux restent forts, la solidarité renforce le choix du maintien à domicile. L'objectif est de proposer sur l'île un modèle de soin plus humain, plus proche des patients ».

...

Pouvez-vous nous présenter ?

Pierre-Julien Boucheteil, 37 ans. Originaire de la Plaine Saint-Paul, je suis pharmacien de formation. Je suis parti en métropole en 2006 pour mes études, avec une tête l'idée de me spécialiser dans la santé, un domaine qui me passionne depuis toujours. J'ai complété un double master en développement de produits de santé et en management d'entreprise à l'IAE. En 2015, j'ai fondé Mhadom, une entreprise réunionnaise de prestations de santé à domicile (PSAD), membre de l'UPSADI à La Réunion, dont la mission est claire : permettre aux patients atteints de maladies chroniques (diabète, dénutrition, apnée du sommeil, oncologie...), personnes âgées ou en état d'autonomie, de bénéficier de soins chez elles, dans les meilleures conditions de sécurité, de confort et de bien-être.

Quel a été votre parcours de mobilité ?

Partir était une nécessité, surtout pour ceux qui comme moi souhaitaient suivre une formation de pharmacien, inexistante à La Réunion. J'ai donc quitté l'île et ma famille après le bac pour intégrer la faculté de Pharmacie de Limoges. J'y ai trouvé une culture culinaire différente, la vie étudiante associative, ses fêtes et des amis. Ce départ m'a permis de me construire à la fois personnellement et professionnellement.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à rentrer à La Réunion ?

Renvier à La Réunion a toujours été dans un coin de ma tête, mais je ne voulais pas forcément rentrer à tout prix. Je souhaitais le faire avec un projet utile, structuré, et qui ait du sens. Le vrai déclencheur a été une opportunité concrète alors que j'étais encore en cinquième année de pharmacie. J'ai été contacté par Rehamat, une structure locale spécialisée dans le handicap, qui cherchait à se développer dans le domaine de la santé à domicile. À l'époque, le mé-

